

Procès-Verbal

Séance du 10 Mars 2026

L' an 2026 et le 10 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de VALTOT Éric Maire

Présents : M. VALTOT Éric, Maire, Mmes : BERGER Annie, MOREAU Flavie, RENARD Bérangère, ROUYER Christelle, ROZAN Anne, STABEL Marie-Thérèse, STOUVENEL Céline, THIROLLE Anne-Marie, MM : PERNEY Noël, WALTER François

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 05/03/2026

Date d'affichage : 05/03/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Prefecture de Neufchâteau
le : 12/03/2026

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme RENARD Bérangère

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20/01/2026 - 07/2026
AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE COMMUNE AU SMIC - 08/2026
AVIS SUR LES DEMANDES D'ADHÉSIONS DE COMMUNES AU SDANC - 09/2026
RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS AVEC L'ASPA VOSGES - 10/2026
RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027 - 11/2026
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CD88 POUR LA RÉFECTION D'UN CHEMIN COMMUNAL - 12/2026
APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025 - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES - 13/2026

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20/01/2026

réf : **07/2026**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 20/01/2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'**APPROUVER** le procès-verbal de la séance

du 20/01/2026.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE COMMUNE AU SMIC

réf : 08/2026

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du mail de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

La demande d'adhésion de la commune de Barisey la Côte (54).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis **favorable** à la demande d'adhésion ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AVIS SUR LES DEMANDES D'ADHÉSIONS DE COMMUNES AU SDANC

réf : 09/2026

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, du mail du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Collectif des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

La demande d'adhésion à la compétence "Entretien" par :

- La Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges
- La Commune Circourt-Sur-Mouzon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis **favorable** aux demandes d'adhésions ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS AVEC L'ASPA VOSGES

réf : 10/2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Vrécourt a engagé une action visant à limiter la prolifération des chats errants sur son territoire par la mise en place d'une campagne de capture, de stérilisation et d'identification en partenariat avec l'ASPA Vosges.

L'action engagée n'étant pas totalement achevée, il convient de poursuivre cette opération au titre de l'année 2026 en renouvelant la convention avec l'ASPA Vosges, afin de permettre la capture, la stérilisation et l'identification de chats errants supplémentaires sur le territoire communal.

La convention proposée précise notamment :

- les modalités de capture des chats errants non identifiés ;
- leur stérilisation et leur identification conformément à la réglementation en vigueur ;
- leur relâcher sur les lieux de capture, sauf situations particulières justifiant un autre placement ;
- les engagements financiers et logistiques respectifs de la commune et de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (7 Pours et 4 abstentions) :

- **Décide** de poursuivre en 2026 la campagne de capture, de stérilisation et d'identification des chats errants sur son territoire.
- **Approuve** le renouvellement de la convention de partenariat entre la commune de Vrécourt et l'ASPA Vosges pour l'année 2026, jointe en annexe à la présente délibération.
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 4)

RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

réf : 11/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur le renouvellement de l'organisation du temps scolaire de l'école pour l'année scolaire 2026/2027.

L'organisation actuellement en vigueur prévoit une semaine d'enseignement répartie sur quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi, avec les horaires suivants :

- 08 h 30 – 11 h 30
- 13 h 30 – 16 h 30

Cette organisation donnant satisfaction, il est proposé de la reconduire pour 2026/2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour 2026/2027.
- **Autorise** le Maire à transmettre cette décision aux services de l'Éducation nationale et à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CD88 POUR LA RÉFECTION D'UN CHEMIN COMMUNAL

réf : 12/2026

Considérant :

- Que le chemin communal entre la mairie et la boulangerie présente des dégradations importantes ;
- Que la réfection de ce chemin est nécessaire pour garantir la sécurité, l'accessibilité et le confort de circulation des habitants ;
- Que la commune a obtenu un devis pour la réfection du chemin communal, d'un montant total de 14 694,12 € TTC ;
- Que le Conseil Départemental des Vosges (CD88) accorde des subventions aux communes pour l'entretien et l'aménagement des chemins communaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De réaliser la réfection du chemin communal selon le projet présenté et le devis d'un montant de 14 694,12 € TTC.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges (CD88) pour contribuer au financement de ces travaux.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la demande de subvention et à accomplir toutes démarches relatives à ce projet.
- De préciser que la part communale nécessaire au financement des travaux sera inscrite au budget primitif 2026 de la commune.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025 - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

réf : 13/2026

Monsieur PERNEY Noël, 1er adjoint soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes dressés par M le Maire et le comptable de la collectivité.

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL	
Fonctionnement	
Dépenses	378 470,38 €
Recettes	356 345,85 €
Résultat d'exercice	- 22 124,53 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	263 656,84 €
Résultat de fonctionnement	236 659,41 €

Investissement	
Dépenses	39 705,36 €
Recettes	18 283,53 €
Résultat d'exercice	- 21 421,83 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	20 686,40 €
Résultat d'investissement	- 26 294,73 €

BUDGET EAU	
Fonctionnement	
Dépenses	46 950,36 €
Recettes	53 005,55 €
Résultat d'exercice	6 055,19 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	214 285,69 €
Résultat de fonctionnement	220 340,88 €

Investissement	
Dépenses	33 602,15 €
Recettes	20 074,24 €
Résultat d'exercice	- 13 527,91 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	63 533,88 €
Résultat d'investissement	50 005,97 €

BUDGET FORÊT	
Fonctionnement	
Dépenses	20 552,42 €
Recettes	16 128,52 €
Résultat d'exercice	- 4 423,90 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	248 726,75 €
Résultat de fonctionnement	244 302,85 €

Investissement	
Dépenses	21 506,52 €
Recettes	0,00 €
Résultat d'exercice	- 21 506,52 €

Excédent/déficit antérieur reporté (002)	11 130,23 €
Résultat d'investissement	- 10 376,29 €

BUDGET ASSAINISSEMENT	
Fonctionnement	
Dépenses	8 228,44 €
Recettes	0.00 €
Résultat d'exercice	- 6 498,06 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	50 279,16 €
Résultat de fonctionnement	38 088,85 €

Investissement	
Dépenses	11 705,38 €
Recettes	13 920,69 €
Résultat d'exercice	2 215,31 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	8 359,75 €
Résultat d'investissement	10 575,06 €

BUDGET LOTISSEMENT	
Fonctionnement	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat d'exercice	0,00 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	0,00 €
Résultat de fonctionnement	0,00 €

Investissement	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat d'exercice	0,00 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	0,00 €
RAR	0,00 €
Résultat d'investissement	0,00 €

Après présentation des CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les CFU 2025.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Demande de Licence III pour un bar ambulant

M Collin, actuellement domicilié à Vrécourt, a sollicité l'autorisation pour l'obtention d'une licence III afin de pouvoir exploiter un bar ambulant.

Après consultation des services de la Préfecture, il a été indiqué que cette demande ne peut aboutir. En effet, la réglementation prévoit un quota d'une licence de débit de boissons (III ou IV) pour 450 habitants. Or, une licence est déjà existante sur le territoire de la commune, ce qui ne permet pas l'attribution d'une licence supplémentaire.

Achat du terrain de la STEP

La signature de l'acte d'achat du terrain de la station d'épuration (STEP) est fixée au vendredi à 14h, chez Maître Boissière, notaire à Bourmont.

Contact avec l'association "1000 Cafés"

Un contact a été pris avec l'association « 1000 Cafés ».

Les prestations et l'accompagnement proposés par cette association ont été présentés, notamment en matière de soutien à la création ou à la relance de cafés en milieu rural.

Legs Pairaton

Suite au contact téléphonique du 3 février 2026 avec la CNP d'Issy-les-Moulineaux, un dossier de pièces justificatives a été reçu le 4 février 2026 puis retourné immédiatement complété.

Il a été précisé qu'aucune délibération du Conseil Municipal n'est nécessaire dans ce dossier, le don ayant déjà une destination définie.

Le montant total à percevoir au titre de deux contrats d'assurance-vie s'élève à 35 445,07 €.

Demande de panneau publicitaire

M JUDE, artisan du bois, a formulé une demande d'installation d'un panneau publicitaire.

Avant toute réponse, il convient d'étudier la réglementation applicable. Il sera demandé au pétitionnaire de compléter le formulaire CERFA n°14798*01 relatif aux demandes d'autorisation préalable pour les dispositifs de publicité.

Séance levée à : 22:00

En mairie, le 13/03/2026

Le Maire
Éric VALTOT

Secrétaire de séance
Mme RENARD Bérangère

